



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 34 a) de l'ordre du jour provisoire*

Les océans et le droit de la mer : examen d'éléments relatifs aux océans et aux mers, y compris l'amélioration de la coordination et de la coopération

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir ci-joint aux membres de l'Assemblée générale une lettre datée du 8 juin 2000, adressée par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et portant sur les actes de piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires et gens de mer dans différentes régions du monde (voir annexe).

* A/55/150.

Annexe

Lettre datée du 8 juin 2000, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale

Le nombre et la gravité croissants des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires et des gens de mer dans diverses régions du monde continuent de gravement préoccuper l'Organisation maritime internationale (OMI) et les gouvernements qui en sont membres.

L'OMI apprécie vivement l'appui que lui apporte l'Assemblée générale des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploie pour prévenir et éliminer ce fléau et faire en sorte que les auteurs de ces actes illégaux soient punis. Il convient de citer à ce titre la résolution 54/31 sur les océans et le droit de la mer adoptée le 24 novembre 1999 par l'Assemblée générale qui y a notamment demandé aux États de coopérer pleinement avec l'OMI et d'en appliquer les directives pertinentes.

À sa soixante-douzième session, tenue récemment (17-26 mai 2000), le Comité de la sécurité maritime de l'OMI, tout en saluant les mesures positives prises par l'Assemblée générale et se félicitant de son appui, a estimé que d'autres organismes des Nations Unies pourraient apporter également leur assistance et permettre ainsi aux gens de mer et aux navires de se consacrer à des activités maritimes internationales en toute sécurité et en paix. Il m'a par conséquent prié d'appeler l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur la question afin qu'elle prenne toute mesure supplémentaire qu'elle jugerait appropriée.

Je vous serais par conséquent obligé de bien vouloir appeler de nouveau l'attention des membres de l'Assemblée générale sur ce point lorsqu'ils examineront la question des océans.

Le Secrétaire général
(Signé) W. A. O'Neil